



شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 D A - N° Identification fiscale : 099805022210668
Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre du commerce : 0222106/B/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 12/SCM/SCIMAT/2024

Suite à l'Infructuosité de l'Appel d'Offre National Ouvert N°05/SCM/SCIMAT/2024 La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie lance un Deuxième Avis d'Appel d'Offre National Ouvert portant :

« Fourniture sur site des Pneus et chambres à Air »

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Quarante Mille Dinars Algériens (40.000,00 DA) auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Technique - N°12/SCM/SCIMAT/2024 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Financière - N°12/SCM/SCIMAT/2024 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Marchés - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Appel d'Offres National Ouvert

N°12/SCM/SCIMAT/2024

« Fourniture sur site des Pneus et chambres à Air »

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) Jours** à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulté le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appelloffres



شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 D A - N° Identification fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 12/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

نظرا لعدم جدوى المناقصة الوطنية المفتوحة رقم: 05/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية مفتوحة ثانية من أجل :

افتتاح الإطارات والغرف الهوائية

- بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الصفقات للشركة مقابل تسديد مبلغ قدره أربعون ألف دينار جزائري (40.000,00 دج) غير قابل للتعويض.

- حددت مدة إيداع العروض بثلاثون (30) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Technique N°12/SCM/SCIMAT/2024 "

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Financière N°12/SCM/SCIMAT/2024 "

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" مناقصة لا تفتح "

إلى السيد أمين لجنة الصفقات لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT -

73 مكر، شارع بن فليس حي الخضراء - باتنة - 05000

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 12/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

افتتاح الإطارات والغرف الهوائية

- يبقى المتعهدون ملتزمون بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

- إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appelloffres

المقر الرئيسي: 73 مكر، شارع بن فليس - حي الخضراء - باتنة. ص. ب. رقم: 67 البستان - ولاية باتنة - الجزائر
الهاتف: 033 85 13 00 / 033 85 11 01 / 85 12 47 ميمو الفاكس - www.scimat.dz البريد الإلكتروني: contact@scimat.dz

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T. »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D A : ش.ذ.ا. - رأسمالها الاجتماعي

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

DIRECTION GENERALE



Année
2024

SIEGE SOCIAL : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) – ALGERIE

Tél : (033)85 13 00 **LIGNES GROUPES** - **Fax** : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - **SITE WEB** : WWW.SCIMAT.DZ

SOMMAIRE

- Article 01** : Objet du cahier des charges.
- Article 02** : Etendue de la fourniture.
- Article 03** : Mode de passation
- Article 04** : Prix
- Article 05** : Délai de livraison.
- Article 06** : Réception de la fourniture
- Article 07** : Modalités De Paiement
- Article 08** : Pénalités De Retard
- Article 09** : Garantie.
- Article 10** : Retenu de garantie & de bonne exécution
- Article 11** : Forme de la soumission.
- Article 12** : Langue utilisée
- Article 13** : Validité de L'offre
- Article 14** : Critères de Choix
- Article 15** : Retrait du cahier des charges
- Article 16** : Respect des exigences santé, sécurité et environnement
- Article 17** : Force majeur
- Article 18** : Litiges
- Article 19** : Résiliation
- Article 20** : Eclaircissement au dossier appels d'offres.
- Article 21** : Dispositions générales et administratives
- Article 22** : Dépôt des offres

ANNEXES

- ✓ **Annexe 01** : Fiche d'identification du soumissionnaire.
- ✓ **Annexe 02** : Déclaration à souscrire.
- ✓ **Annexe 03** : Attestation de délégation de pouvoir.
- ✓ **Annexe 04** : Lettre de soumission.
- ✓ **Annexe 05** : Déclaration de probité.
- ✓ **Annexe 06** : Offre technique.
- ✓ **Annexe 07** : Facture proformat.

ARTICLE 01: OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture sur site de la SCIMAT (Unité Cimenterie, Unité Agrégats et Unité commerciale Touggourt) des pneus, chambres à air neufs tels que définis à l'article 2.

La fourniture est composée de **Cinq (05) lots**.

- Lot n°01 : Pneus génie civil **pour engins de carrières**.
- Lot n°02 : Pneus véhicules lourds.
- Lot n°03 : Pneus véhicules légers.
- Lot n°04 : pneus à usage industriel (manutention).
- Lot n°05 : Chambres à air.

NB : Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un ou Plusieurs lots.

ARTICLE 02 : ETENDUE DE LA FOURNITURE

L'étendue de la fourniture consiste à la fourniture et la livraison sur sites de SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna,) des pneus, chambre à air neufs conformément aux références et caractéristiques ci-après :

Lot n°01 : Pneus Génie Civil pour Engins de Carrières :

Lot	Désignation et emplacement	Référence	Type	Quantités
01	Pneu avec 2 joints toriques :	24.00 R35	(E4)	26
	Pneu avec 2 joints toriques	26.5-25	(L3)	4
	Pneu avec 2 joints toriques	45/65R39	(L5)	04
	Pneu avec 2 joints toriques	14.00 R24	G2	08

Lot n°02 : Pneus Véhicules Lourds :

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Quantités
02	Pneu : 315/80 R22.5	Camion RENAULT CBH260 + citerne d'arrosage TIRSSAM	51
	Pneu : 295/80 R22.5	Citerne d'arrosage Renault 240HD	04
	Pneu : 10 R22.5	Camion SNVI K120+citerne carburant	04
	Pneu : 11.00 R20	Remorque	08
	Pneu : 12.00R22.5	Camion A BENNE DAEWOO/camion remorque	29
	Pneu : 12.00R20	Camion Renault - 280HD	06

Lot n°03 : Pneus Véhicule Légers :

Lot	Désignation et référence	Emplacement Sur véhicule	Quantités
03	Pneu : 225/70 R16	Volkswagen AMROK	04
	Pneu : 265/70 R16	NISSAN PATROL 4x4	08
	Pneu : 215/55 R16	PARTNER TEPEE- Peugeot	04
	Pneu : 195/65 R15	Peugeot Fourgonnette B9	04
	Pneu : 255/70 R16	FORD -RANGER 4x4	08
	Pneu : 205/65 R15	EXPERT- Peugeot	02
	Pneu : 205/55 R 16	Skoda Octavia	10
	Pneu : 225/45 R 17	Peugeot 308	08
	Pneu : 215/55 R 16	Passat /Peugeot 308	02

Lot n°04 : Pneus à usage Industriel (manutention) :

Lot	Désignation et référence	Emplacement	Quantités
04	Pneu : 225/75-15	Chariot élévateur GERMAN-CE130D (Arrière)	02
	Pneu : 10.00-16.5	Mini-chargeur CAT 226B3/MC 70C	15
	Pneu : 7.50 -15	Chariot élévateur BOSS-H70/ GERMAN-CE170D	04
	Pneu : 8.25 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI 70DF	12
	Pneu : 385/95 R25	Grue automotrice Terex 80T	06
	Pneu : 6.50 -10	Chariot élévateur - HYUNDAI /GERMAN	06
	Pneu : 28.9 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI /GERMAN	06

Lot n°05 : Chambres à Air :

Lot	Désignation et Référence	Emplacement	Quantités
05	Chambre à air : 8.25-15	Chariots élévateurs HYUNDAI 70DF	24
	Chambre à air : 7.50-15	Chariots élévateurs BOSS-H70 / GERMAN-CE170D	24
	Chambre à air : 225/75-15	Chariots élévateurs GERMAN-CE150D (Arrière),	06
	Chambre à air 225/75x-15	Chariots élévateurs GERMAN-CE130 D (Avant)	06

Remarque :

- ✓ Les pneus à livrer, chambres à air énumérés dans le cadre du présent cahier des charges doivent être neufs non rechapés.
- ✓ Le soumissionnaire doit indiquer l'origine et la marque de la fourniture.
- ✓ Le soumissionnaire doit répondre sur l'ensemble des items de chaque lot déterminé.
- ✓ Le soumissionnaire doit garantir sa fourniture (chaque lot) pour une durée minimale **de 12 mois** à compter de la réception de conformité (physique).
- ✓ Le soumissionnaire qui présentera une meilleure garantie (supérieure à 12 mois) sera le mieux noté.

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le marché est passé selon le mode : **Avis d'Appel d'Offres National Ouvert** selon la Procédure de Passation des Marchés de la SCIMAT.

ARTICLE 04 : PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

ARTICLE 05 : DELAIS DE LIVRAISON

Le soumissionnaire doit spécifier dans son offre le délai de livraison de sa fourniture (**chaque lot**) sur site de la SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna,).

❖ **Les livraisons partielles de chaque lot ne sont pas autorisées.**

ARTICLE 06 : RECEPTION DE LA FOURNITURE

6.1- Réception de conformité (physique) :

La réception de conformité (physique) de la fourniture (**chaque lot**) est prononcée sur le site de la SCIMAT (Cimenterie Ain Touta) à base du bon de livraison accompagnant la fourniture.

Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal de réception de conformité signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles et qui déclenchera la période de garantie.

En cas de constatation d'une non-conformité qualitative ou quantitative, le soumissionnaire s'engage à remplacer ou compléter à ses frais la fourniture non conforme ou le manque dans un délai raisonnable.

L'absence du fournisseur lors de la réception physique ne dégageant en rien ses responsabilités en cas de constatation d'une non-conformité qualitative ou quantitative déclarés par le client.

6.2- Réception définitive :

La réception définitive de **chaque lot** sera prononcée à l'issue de la période de garantie contractuelle et sans aucune réserve constatée.

Le soumissionnaire doit, remédier à toutes les réserves constatées lors de la réception de conformité (physique) et durant la période de garantie.

Après examen général des clauses contractuelles et si à l'issue duquel aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive,

Cette réception met fin à la période de garantie et entraîne la libération de la retenue de garantie et de bonne exécution.

Article 07 : Modalités de paiement

Le paiement de chaque lot s'effectuera dès réception de conformité de la fourniture du **lot concerné** par chèque ou virement bancaire, au plus tard Trente (30) jours à partir de remise des documents de paiement de la manière suivante :

- **90%** du montant total de la fourniture, par chèque ou virement bancaire, contre présentation des documents suivants :
 - ✓ Facture commerciale en trois (03) exemplaires.
 - ✓ Bon de livraison (02) exemplaires.
 - ✓ PV de réception de conformité sans réserve signé par les deux parties.
 - **10%** du montant total de la fourniture représente une retenue de garantie définie à l'article 10 ci-dessous. Contre présentation des documents suivants :
 - ✓ Facture de libération de garantie en trois (03) exemplaires.
 - ✓ PV de réception définitive sans réserve signé par les deux parties
- ❖ **Le paiement de chaque lot est conditionné par la fourniture de la totalité des items du lot concerné.**

Article 08 : Pénalités de retard de livraison

Le soumissionnaire est tenu dès qu'il a connaissance d'un retard prévisible dans la livraison d'en informer l'Acheteur par fax ou mail.

Lorsque les délais de livraison contractuels de **chaque lot** sont dépassés, Le Soumissionnaire encourt une pénalité de retard de **01%** par semaine (sept jours calendaires) de retard sur le montant du **lot objet du retard**, dans la limite de **05%** du montant total du Lot concerné.

Toute fois le cumul de pénalité de retard appliquée sur l'ensemble des lots attribués au même soumissionnaire ne serait excéder 5% du montant total du contrat.

Article 09 : Garantie

- Le Soumissionnaire garanti que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- Le Soumissionnaire garantie sa fourniture contre tout vice de conception apparent ou caché, tout défaut des matériaux utilisés pour la fabrication des pneus et chambre à air.
- Le soumissionnaire garanti que les pneus, chambre à air objet du cahier des charges sont conforme aux normes de fabrication en vigueur.
- Le soumissionnaire garanti que les pneus du **Lot 01** résistent à l'usure, aux coupures et aux arrachements de sculpture extra profonde et profonde, sont soumises aux pistes agressives et abrasives non aménagées (carrière de roche dure).
- Le soumissionnaire garantie que les **restes des lots** sont adaptables et praticables à l'essieu et à l'usage de l'industrie et véhicules.
- Pendant la période de garantie le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais tous types de pneus reconnus défectueux ou non conforme aux spécifications techniques citées en ci-dessus.
- Tout pneu remplacé sous le couvert de la garantie aura une garantie de durée égale au reste de la durée de garantie de la fourniture d'origine, à compter de sa date de son remplacement.
- Le soumissionnaire doit garantir sa fourniture pour une durée minimale de **12 mois** à compter de la réception de conformité (physique).

ARTICLE 10 : RETENUE DE GARANTIE ET DE BONNE EXECUTION .

Une retenue de garantie et de bonne exécution de 10% sera opérée sur le montant global de la fourniture de chaque lot attribué, libérable Un (01) mois après la réception définitive.

ARTICLE 11 : FORME DE LA SOUMISSION.

Les soumissions doivent comporter deux enveloppes (1) et (2).

11.1)- L'enveloppe technique (1)

L'enveloppe technique (1) portant la mention (**Offre technique**) renferme notamment les documents suivants :

1. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 1**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Cachet et signature humides).
2. Déclaration à souscrire (**Annexe 2**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Cachet et signature humides).
3. Attestation du délégué de pouvoir (**Annexe 3**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Cachet et signature humides) (**cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire**)
4. Déclaration de probité (**Annexe 5**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Cachet et signature humides).

5. Offre technique proprement dite établie conformément à l'annexe 06 du cahier des charges qui peut contenir un ou plusieurs Lots (Cachet et signature humides).
6. Une copie des références professionnelles avec documents probants (attestation de bonne exécution ou PV de réception définitive sans réserve) dans la fourniture objet du cahier des charges, les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles ne seront pas rejetés et ne seront pas notifier de manque document.
7. Une Copie de la justification du paiement du retrait du cahier des charges.
8. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des marchés de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant dans sa dernière page la mention 'Lu et accepté' (Page 12) (Cachet et signature humides)
9. Une copie du statut de l'entreprise.
10. Une copie des bilans des trois dernières années (2020, 2021 et 2022).
11. Les références bancaires (RIB)
12. Une copie du NIF et article d'imposition (AI)
13. Une copie du registre de commerce légalisée par le centre national du registre de commerce (CNRC) année 2024.
14. Une copie d'attestation fiscale (Extrait de rôle année 2024).
15. Une copie d'attestation de sécurité sociale CASNOS et/ou CNAS (Mise à jour exercice 2023).
16. Une copie d'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises de personne morale (exercice 2022).

Remarque : Les documents administratifs exigés doivent être en cours de validité.

11.2) L'enveloppe financière :

L'enveloppe financière (02) portant la mention (**Offre financière**) doit renfermer les documents suivants.

1. La soumission par Lot (annexe 4) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Cachet et signature humides).
2. Facture proforma par lot (annexe 7) (Cachet et signature humides) comportant :
 - La désignation et les références exactes des pneus.
 - Les Quantités
 - Les prix unitaires (HT)
 - Le montant total en (TTC) livraison à destination
 - Le délai de livraison de la fourniture par lot.
 - Les Garanties par lot.

ARTICLE 12 : LANGUE UTILISEE.

La langue à utiliser pour la présentation des documents de la soumission est la langue Arabe ou française.

ARTICLE 13 : VALIDITE DE L'OFFRE.

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt **(120) Jours** après la date limite de la réception de l'offre.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

ARTICLE 14 : CRITERES DE CHOIX.

Le choix des soumissionnaires se fera sur la base des critères suivants :

14.1 Critères d'évaluation technique : (20 Points).

Pour l'ensemble des lots :

- Durée de garantie : **10 Points**.
- ✓ Une note de **Dix (10) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé des délais de garanties le plus élevées au-delà de 12 mois, le reste au prorata.
- Le délai de livraison sur site de la SCIMAT de la fourniture : **10 Points**
- ✓ Une note de **Dix (10) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé un délai de livraison le plus court, le reste au prorata.

L'antécédent avec la SCIMAT durant les trois (03) dernières années (mises en demeures, retard de livraison). Dans ce cas, une note de **5 points** sera **soustraite** du total des points relatifs aux critères d'évaluation technique.

Les soumissionnaires ayant donné lieu à une notification de résiliation aux torts exclusifs seront **éliminés**.

14.2 Critères d'évaluation financière : (80 Points)

Pour l'ensemble des lots :

- Montant total de la soumission en TTC : **(80 Points)**.
- ✓ Une note de **Quatre Vingt (80) points** sera attribuée à l'offre la moins disante de **chaque lot**, les autres seront évaluer au prorata.
- ✓

ARTICLE 15 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.

Le cahier des charges doit être retiré auprès du secrétariat de la commission des marchés de la filiale de la SCIMAT sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000, ou envoyé par email, contre paiement d'un montant de **40.000,00 DA**.

Les coordonnées bancaires seront transmises au soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : secretariat.cmf@scimat.dz

ARTICLE 16 : RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences santé, sécurité et environnementale liés à son activité et son emballage utilisé :

- Respect des consignes de sécurité dans le site de la SCIMAT
- Respect de la signalisation dans le site de la SCIMAT.
- Interdiction de jeter les consommables d'entretien du camion dans la nature.
- Obligation de porter le gilet, chaussure de sécurité et le casque à l'intérieur du site de déchargement.

ARTICLE 17 : FORCE MAJEURE.

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le de compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

ARTICLE 18 : LITIGES.

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord, le litige sera soumis au tribunal de Batna.

ARTICLE 19 : RESILIATION.

La résiliation du présent contrat peut intervenir dans les cas suivants :

1. L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante.
2. L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant global du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du fournisseur.
3. En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun des points 1, 2 et 3, la SCIMAT adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Quinze (15) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée au fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du fournisseur.

ARTICLE 20 : ECLAIRCISSEMENT AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard Dix (10) jours avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cmf@scimat.dz
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres, qu'elle aura reçue au plus tard Trois **(03)** jours avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retirés les cahiers des charges.

ARTICLE 21 : DISPOSITION GENERALES ET ADMINISTRATIVES.

21.1- Soumissionnaires exclus de la participation à l'appel d'offres :

Les soumissionnaires exclus de la participation aux marchés publics les opérateurs économiques :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce doit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à **Quatre (04) années**.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.

- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marchés.
 - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
 - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

21.2- Marge préférentielle :

- - La marge de préférence de **25%** est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.
 - Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
 - La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenu par les nationaux résidents.
 - L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
 - Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de **25%** à concurrence de la part détenue par les étrangers.
 - Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

ARTICLE 22 : DEPOT DES OFFRES.

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat de la commission des marchés de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le avant **10h45** soit **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale (**08/07/2024**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **07/08/2024** à **11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandaté auprès du secrétariat de commission des marchés de la SCIMAT.

L'**offre technique** contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article **11.1** relatif aux documents constitutifs de l'offre technique, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Technique - N°12/SCM/SCIMAT/2024** ».

L'**offre financière** contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article **11.2** relatif aux documents constitutifs de l'offre financière, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre financière - N°12/SCM/SCIMAT/2024** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Marchés - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Appel d'Offre National Ouvert

N° 12/SCM/SCIMAT/2024

« Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air »

Lu et accepté

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta - Batna, **le 07/08/2024 à 11h00.**
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants;
 - * Les frais du retrait du cahier des charges ;
 - * L'offre non retenue ;
 - * L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

ANNEXE 01

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale :

Nationalité :

Forme juridique de la société :

Capital social :

Adresse du siège social :

Date de création :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

▪ Année 2020 :

▪ Année 2021 :

▪ Année 2022 :

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 2

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

(يشهد المصرح أن الشركة ليست في حالة إفلاس أو تصفية أو توقف النشاط)

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

(يشهد المصرح أن الشركة ليست محل إجراء عملية إفلاس أو تصفية أو توقف عن النشاط)

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : **OUI** **NON**

(هل الشركة في حالة تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat :

..... **OUI** **NON**

(هل الشركة محل إجراء عملية تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence : **OUI** **NON**

(هل حكم على الشركة لارتكابها مخالفة لأحكام الأمر رقم 03 – 03 المؤرخ في 19 يوليو سنة 2003 والمتعلق بالمنافسة، المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **OUI** **NON**

(يشهد المصريح أن الشركة استوفت واجباتها الجبائية وشبه الجبائية والإيداع القانوني لحساباتها)

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations : **OUI** **NON**

(هل قامت الشركة بتصريح كاذب؟)

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle : **OUI** **NON**

(هل أديننت الشركة بحكم قضائي حاز قوة الشيء المقضي فيه بسبب مخالفة تمس بنزاهته المهنية؟)

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) ...

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages : **OUI** **NON**

(هل كانت الشركة محل قرارات فسخ تحت مسؤوليته، من أصحاب المشاريع؟)

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics : **OUI** **NON**

(هل الشركة مسجلة في قائمة المتعاملين الإقتصاديين الممنوعين من المشاركة في الصفقات العمومية، المنصوص عليها في المادة 61 من

المرسوم الرئاسي رقم 10 – 236 المؤرخ في 28 شوال عام 1431 الموافق 7 أكتوبر سنة 2010 والمتضمن تنظيم الصفقات العمومية،

المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : **OUI** **NON**

(هل الشركة مسجلة في البطاقة الوطنية لمرتكبي الغش، مرتكبي المخالفات الخطيرة للتشريع والتنظيم في مجال الجبائية والجمارك والتجارة؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale : **OUI** **NON**

(هل حكم على الشركة لمخالفتها تشريع العمل والضمان الاجتماعي؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 03

ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et prénom (s) :

Fonction :

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Capital (montant du capital social) :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

..... en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur

Nom et prénom :

Nom de la société :

De négocier et conclure avec la : **Société des ciments de Aïn Touta (SCIMAT).**

Un contrat de : **Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air.**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour service et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION

Lot n°01 :

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Je sou mets et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères)

En chiffres :(HT) soit :(TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION

Lot n°02 :

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Je sou mets et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères)

En chiffres :(HT) soit :(TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION

Lot n°03 :

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Je sou mets et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères)

En chiffres :(HT) soit :(TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION

Lot n°04 :

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Je sou mets et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères)

En chiffres :(HT) soit :(TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION

Lot n°05 :

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Je sou mets et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères)

En chiffres :(HT) soit :(TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 05

DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

OFFRE TECHNIQUE

Lot 1 : Pneus Génie Civil pour Engin de Carrière

Désignation et emplacement	Référence	Type	Qté	Délai de livraison	Garantie	Marque	Origine
Pneu avec 2 joints toriques :	24.00 R35	(E4)	26				
Pneu avec 2 joints toriques	26.5-25	(L3)	04				
Pneu avec 2 joints toriques	45/65R39	(L5)	04				
Pneu avec 2 joints toriques	14.00 R24	G2	08				

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

OFFRE TECHNIQUE

Lot 2 : Pneus Véhicules Lourds :

Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qté	Délai de livraison	Garantie	Marque	Origine
Pneu : 315/80 R22.5	Camion RENAULT CBH260 + citerne d'arrosage TIRSSAM	51				
Pneu : 295/80 R22.5	Citerne d'arrosage Renault 240HD	04				
Pneu : 10 R22.5	Camion SNVI K120+citerne carburant	04				
Pneu : 11.00 R20	Remorque	08				
Pneu : 12.00R22.5	Camion A BENNE DAEWOO/camion remorque	29				
Pneu : 12.00R20	Camion Renault - 280HD	06				

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

OFFRE TECHNIQUE

Lot 3 : Pneus Véhicules Légers :

Désignation et référence	Emplacement Sur véhicule	Qtés	Délai de livraison	Garantie	Marque	Origine
Pneu : 225/70 R16	Volkswagen AMROK	04				
Pneu : 265/70 R16	NISSAN PATROL 4x4	08				
Pneu : 215/55 R16	PARTNER TEPEE- Peugeot	04				
Pneu : 195/65 R15	Peugeot Fourgonnette B9	04				
Pneu : 255/70 R16	FORD -RANGER 4x4	08				
Pneu : 205/65 R15	EXPERT- Peugeot	02				
Pneu : 205/55 R 16	Skoda Octavia	10				
Pneu : 225/45 R 17	Peugeot 308	08				
Pneu : 215/55 R 16	Passat /Peugeot 308	02				

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

OFFRE TECHNIQUE

Lot 4 : Pneus à usage Industriel (manutention):

Désignation et référence	Emplacement	Qtés	Délai de Livraison	Garantie	Marque	Origine
Pneu : 225/75-15	Chariot élévateur GERMAN-CE130D (Arrière)	02				
Pneu : 10.00-16.5	Mini-chargeur CAT 226B3/MC 70C	15				
Pneu : 7.50 -15	Chariot élévateur BOSS-H70/ GERMAN-CE170D	04				
Pneu : 8.25 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI 70DF	12				
Pneu : 385/95 R25	Grue automotrice Terex 80T	06				
Pneu : 6.50 -10	Chariot élévateur - HYUNDAI /GERMAN	06				
Pneu : 28.9 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI /GERMAN	06				

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

OFFRE TECHNIQUE

Lot 5 : Chambres à Air :

Désignation et Référence	Emplacement	Qtés	Délai de livraison	Garantie	Marque	Origine
Chambre à air : 8.25-15	Chariots élévateurs HYUNDAI 70DF	24				
Chambre à air : 7.50-15	Chariots élévateurs BOSS-H70 / GERMAN-CE170D	24				
Chambre à air : 225/75-15	Chariots élévateurs GERMAN-CE150D (Arrière),	06				
Chambre à air 225/75x-15	Chariots élévateurs GERMAN-CE130 D (Avant)	06				

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

Facture Proforma

N° / 2024 du : .../ ... /2024

Lot n° 01 : Pneus Génie Civil Pour Engins de Carrière

Lot	Désignation et emplacement	Référence	type	Qtés	PU/HT	Montant H/T
01	Pneu avec 2 joints toriques :	24.00 R35	(E4)	26		
	Pneu avec 2 joints toriques	26.5-25	(L3)	04		
	Pneu avec 2 joints toriques	45/65R39	(L5)	04		
	Pneu avec 2 joints toriques	14.00 R24	G2	08		
					Montant Total en HT	
					TVA (19%)	
					Autres Taxes	
					Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :

Délais de livraison sur site de la SCIMAT :

Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

Facture Proforma

N° / 2024 du : .../ ... /2024

Lot n° 02 : Pneus Véhicules Lourds

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
02	Pneu : 315/80 R22.5	Camion RENAULT CBH260 + citerne d'arrosage TIRSSAM	51		
	Pneu : 295/80 R22.5	Citerne d'arrosage Renault 240HD	04		
	Pneu : 10 R22.5	Camion SNVI K120+citerne carburant	04		
	Pneu : 11.00 R20	Remorque	08		
	Pneu : 12.00R22.5	Camion A BENNE DAEWOO/camion remorque	29		
	Pneu : 12.00R20	Camion Renault - 280HD	06		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Autres Taxes	
				Montant Total en TTC	
Montant total en lettre :					
Délais de livraison sur site de la SCIMAT :					
Garantie :					

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

Facture Proforma

N° / 2024 du : .../ ... /2024

Lot n°03 : Pneus Véhicules Légers

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
03	Pneu : 225/70 R16	Volkswagen AMROK	04		
	Pneu : 265/70 R16	NISSAN PATROL 4x4	08		
	Pneu : 215/55 R16	PARTNER TEPEE- Peugeot	04		
	Pneu : 195/65 R15	Peugeot Fourgonnette B9	04		
	Pneu : 255/70 R16	FORD -RANGER 4x4	08		
	Pneu : 205/65 R15	EXPERT- Peugeot	02		
	Pneu : 205/55 R 16	Skoda Octavia	10		
	Pneu : 225/45 R 17	Peugeot 308	08		
	Pneu : 215/55 R 16	Passat /Peugeot 308	02		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Autres Taxes	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :

Délais de livraison sur site de la SCIMAT :

Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

Facture Proforma

N° / 2024 du : .../ ... /2024

Lot n° 04 : Pneus à usage Industriel (manutention)

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
04	Pneu : 225/75-15	Chariot élévateur GERMAN-CE130D (Arriere)	02		
	Pneu : 10.00-16.5	Mini-chargeur CAT 226B3/MC 70C	15		
	Pneu : 7.50 -15	Chariot élévateur BOSS-H70/ GERMAN-CE170D	04		
	Pneu : 8.25 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI 70DF	12		
	Pneu : 385/95 R25	Grue automotrice Terex 80T	06		
	Pneu : 6.50 -10	Chariot élévateur - HYUNDAI /GERMAN	06		
	Pneu : 28.9 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI /GERMAN	06		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Autres Taxes	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :

Délais de livraison sur site de la SCIMAT :

Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

Facture Proforma

N° / 2024 du : ... / ... /2024

Lot n°05 : Chambre à Air

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
05	Chambre à air 8.25-15	Chariots élévateurs HYUNDAI 70DF	24		
	Chambre à air : 7.50-15	Chariots élévateurs BOSS-H70 / GERMAN-CE170D	24		
	Chambre à air 225/75-15	Chariots élévateurs GERMAN-CE150D (Arrière),	06		
	Chambre à air 225/75x-15	Chariots élévateurs GERMAN-CE130 D (Avant)	06		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :

Délais de livraison sur site de la SCIMAT :

Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)